

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DU GENRE, DE LA FAMILLE
ET DE L'ENFANT**



PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Kinshasa, Novembre 2009

COURT ET MOYEN TERMES

Composante 1 : Lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A: Les capacités de l'appareil judiciaire sont renforcées et une politique pénale sur les violences sexuelles centrée sur les droits des victimes est élaborée	A: 1: L'appareil judiciaire offre les services adaptés aux enfants liés aux VS (liée avec A.2.)	A.1.1. S'assurer de la mise en œuvre des standards internationaux sur l'administration de la justice relatives aux enfants. A.1.2. & 3 Formation des assistants sociaux ou des psychologues, personnel judiciaire sur la façon d'interviewer et d'assister des enfants au sein des cours et tribunaux. A: 1.4. Fournir des infrastructures pour des démarches et des auditions centrées sur l'enfant : utilisation des vidéo ou audio.	Nombre des directives et circulaires relatives aux standards internationaux relatives aux enfants. Nombre des effectifs spécialisés (police spécialisée VS, inspecteurs, de juges & de procureurs psychologues, assistants sociaux) qui assistent les enfants dans les cours et tribunaux. Infrastructure appropriée établie à un Nbr X des cours et Tribunaux.	Jan-Juin 2010	Ministère de la Justice, BNUDH NU, ONG	Niveau National pour l'application des standards Zones de couverture du Plan de Stabilisation
	A 2:Expertise judiciaire spécialisée dans	A. 2. 1. Développer avec les Ministères de la Justice et les	Termes de référence élaborés et diffusés. Les TDR sont adoptés et les	Janv.-Juin 2010	Ministère de la Justice et autorités	Niveau National (pour les ToR et la

	<p>les violences sexuelles est développée et une procédure "accélérée" pour enquêter, poursuivre et juger les cas des violences sexuelles est mise en œuvre</p>	<p>autorités judiciaires concernées, les Termes de Référence standards au niveau national pour la spécialisation des organes d'investigation (les OPJ/IPJ), de poursuites (parquets/ auditorats militaires), les cours et tribunaux. A.2.2. Définition des rôles de chaque entité dans le cadre de la procédure et des mécanismes de coordination entre elles. A.2.4 Détachement des policiers affectés en cas de besoin pour la protection physique des victimes et témoins A.2.5. Définir la procédure de nomination du personnel de ce corps spécialisé VS au sein de chaque province. A.2.6. Développer un système centralisé d'enregistrement des cas de VS, à partager par la police, les cours et tribunaux. A.2.7. Plaidoyer, Formation, Déploiement de plus de femmes au sein du personnel de la justice (magistrature, police judiciaire, greffe, etc.)</p>	<p>rôles définis et la coordination dans le cadre de la procédure pénale est assurée. Nbre d'agents de police affectés à la protection physique des victimes et témoins. Etablissement de la procédure de nomination du personnel de ce corps spécialisé VS au sein de chaque province. Un Système centralisé d'enregistrement des cas de VS, à partager par la police, les cours et tribunaux est opérationnel. Nbr des femmes au sein du personnel judiciaire augmenté</p>		<p>judiciaires concernées Ministère de l'Intérieur Inspections provinciales de la PNC NU</p>	<p>procédure).Zones de couverture du Plan de Stabilisation</p>
--	--	--	--	--	--	--

	A:3. Les cellules de lutte anti violences sexuelles de la Police Nationale Congolaise sont créées au sein des commissariats et sous-commissariats de la PNC en accord avec l'activité A2	Renvoi composante SSR	Renvoi composante SSR	Renvoi composante SSR	Renvoi composante SSR	Renvoi composante SSR
	A:4.En conformité avec l'étape A.2 les points focaux VS dans les parquets et les tribunaux sont formés	A: 4.1. Adopter des modules de formation standards pour le personnel judiciaire militaire et civil A:4.2. Améliorer les infrastructures spécialisées VS des Parquets et des auditorats, Cours et Tribunaux pour permettre un accueil et une orientation plus appropriée et plus respectueuse des victimes et des témoins, A:4.4. Organisation des jours de consultation cabinet ouvert pour les victimes et les avocats par les juges. A: 4.5. Fournir du matériel standard aux greffiers et secrétariats (ex : registre-type) en lien	Modules de formation standards pour le personnel judiciaire militaire et civil sont produits. Nbr des infrastructures des Parquets et auditorats, Cours et Tribunaux réhabilités Nbr de consultation cabinet ouvert pour les victimes et les avocats par les juges. Nbr des greffiers et secrétariats renforcés Données centralisés	2009-2011	Ministère de la Justice et autorités judiciaires concernées MONUC/BCN UDH REJUSCO, PNUD (renvoi à la composante SSR)	Niveau National (pour les ToR et la procédure). Zones de couverture du Plan de Stabilisation

		avec le plan d'action pour la réforme de la justice				
	A:5: Un certificat médical standardisé (en accord avec la Feuille de Route) est adopté, distribué et utilisé	A: 5.1. Adoption du certificat médical standardisé et de la circulaire qui définit les rôles respectifs des institutions médicales et légales. A: 5.2. Directives claires et formation en médecine légale pour les médecins de chaque zone de santé, et le personnel des offices et juridictions	Circulaire à convenir par les Ministres de la Justice et de la Santé. Formation médecins + personnel paramédical	Jan-Juin 2010	Ministère de la Justice et Santé, autorités judiciaires concernées MONUC/BCN UDH REJUSCO, OMS, UNFPA, UNICEF	Niveau National (pour le circulaire procédure). Zones de couverture du Plan de Stabilisation
	A:6: Directives sur l'expertise psycho-légale pour les victimes de VS sont établies	A: 6.1. Mise en place des directives par les Ministères de la Justice et de la Santé, et par une circulaire de santé mentale au niveau national et provincial. A: 6.2. Administration de la preuve et évaluation du préjudice par un recensement et sélection du personnel qualifié en psychologie en vue d'une formation sur la psychologie clinique et l'expertise psycho-légale A: 6.3. Mise en place de permanences de travailleurs sociaux et des psychologues	A: 6.2. Nbr du personnel qualifié en psychologie en vue d'une formation sur la psychologie clinique et l'expertise psycho-légale A: 6.3. Nbr de permanences des travailleurs sociaux et des psychologues auprès des acteurs judiciaires	Jan-Juin 2010	Ministère de la Justice et Santé, (autorités judiciaires concernées) MONUC/BCN UDH REJUSCO, UNFPA,OMS, UNICEF	Niveau National (pour le circulaire et la procédure). Zones de couverture du Plan de Stabilisation

		auprès des acteurs judiciaires				
	A: 7 La coordination des activités liées à la composante lutte contre l'impunité des cas des violences sexuelles est améliorée	7.1. Staffing et mission pour la coordination des activités liées à la mise en œuvre des activités luttent contre l'impunité des violences sexuelles	Nbr des réunions Nbr rapports d'évaluation effectuées	2009-2011	MONUC/BCN UDH	Zones de couverture du Plan de Stabilisation
B: L'accès a la justice pour les victimes est amélioré	B.1: Les Capacités et appui logistique des intervenants de première ligne sont renforcés	B:1.1. Apporter un appui technique et financier aux ONG locales dans le domaine de l'assistance juridique afin de renforcer leur expertise et leur efficacité: 1.2. Renforcement continu des capacités et suivi des intervenants de première ligne à partir d'une méthodologie commune. B:1.3. Établir un réseau entre les para-juristes et les avocats. Transmettre les dossiers avec le consentement écrit des victimes aux avocats identifiés	Nbr. D'ONGs et de para juristes appuyés au niveau des régions rurales. Matériels standardisés sont adoptés et utilisés. Nbr. de dossiers du para juristes transmis aux avocats	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK)

	B: 2: Les conseils aux victimes en matière de droit et démarches pour saisir la justice sont donnés	B.2.2. Expliquez les principes de base des procédures applicables aux VS. Assurer la gratuité du dépôt de plainte et expliquer comment porter plainte, qui contacter et comment conserver les preuves	Nbr des Campagnes d'information publiques sur les droits et les devoirs des victimes 4 campagnes d'information publique: radio; affiches; dépliants. En partenariat avec les Facultés de Droit, les étudiants en droit, et les para juristes, organiser des campagnes de sensibilisation.	2009-2010	MONUC/BCN UDH, ONGs nat. REJUSCO PNUD	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK)
		B:2.5 Accompagner les efforts de la division provinciale du ministère de la justice dans la clarification auprès des juges coutumiers de leurs rôles et compétences afin que ceux-ci orientent mieux les justiciables vers les juridictions appropriées. 2. Organiser des ateliers avec les leaders traditionnels 3. Sensibiliser la population sur les limites de la compétence des tribunaux coutumiers.	Nbr d'ateliers de sensibilisation	2009-2011	(Ministère Justice) MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)

	B:3:Le soutien logistique afin de faciliter l'acheminement des victimes, témoins et auteurs présumés est fourni	B:3.2. Faciliter le déplacement des victimes et témoins et de leur conseil ou ceux qui les assistent jusqu'aux cours et tribunaux	Nbr des victimes et témoins et de leur conseil ou ceux qui les assistent transportés	2009-2011	MONUC/BCN UDH, REJUSCO	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
		B:3.3. Faciliter le processus d'arrestation des auteurs présumés et leur transfert dans les lieux de détention en prenant en considération les dispositions logistiques sur place	Nbr d'auteurs présumés et transférés sur le lieu de détention	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
	B: 4: Les équipes mobiles en charge des investigations sont déployées	B:4.1. Assurer le déploiement ponctuel d'équipes d'enquêteurs et inspecteurs judiciaires sur des allégations des multiples VS pour organiser des investigations préliminaires	Nbr d'équipes d'enquête déployées	2009-2011	MONUC/BCN UDH, ONU, ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)

		B:4.2. Doter les unités d'enquête et d'instruction en kit logistique (Justice Civile, Militaire, IPJ, OPJ) pour l'investigation et adaptation de la méthodologie pour les crimes de VS,	Nbr kit pour l'enquête & formation distribués	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
		B:4.3. Les équipes de défense, les juges et les procureurs s'engagent sur les dossiers depuis la phase d'enquête dans les chambres foraines jusqu'au jugement	Nbr avocats défenseurs, juges procureurs nommés aux chambres foraines	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
		B:4.4. Soutien et déploiement des chambres foraines.	Nbr chambres foraines effectuées	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri) Nord Katanga

	B: Etape 5. Les institutions judiciaires sont décentralisées dans les régions rurales	B:5.3. Renforcer les capacités matérielles des CIAT, secrétariats, greffiers et parquets dans les régions rurales	Nbr des CIAT, secrétariats, greffiers et parquets dans les régions rurales renforcées	2009-2011	MONUC/BCN UDH, REJUSCO, PNUD, ONGs Int. et Nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
	B:6:Les mécanismes de protection des victimes, des témoins, et des acteurs judiciaires faisant l'objet de menaces sont en place	B:6.1. Définir des plans provinciaux de protection des victimes, témoins mise à disposition d'escortes, système de surveillance résidentielle, identification des lieux d'hébergement sécurisés, etc.: 6.2. Introduire des innovations des procédures et pratiques afin de garantir la protection des victimes et témoins B:6.4. Appliquer, suivre et recenser les meilleures pratiques de protection et de sécurité pendant les investigations ou le procès Cr B6.2. B:6.5. Développer un matériel de formation standard sur les mesures de protection, de prévention et de réponse. B:6.6. Sensibiliser le public sur le fait que proférer des menaces constitue une infraction à la loi	Nbr d'escortes, de système de surveillance résidentielle, de lieux d'hébergement sécurisés, etc. Nbr des cas de protection et de mesure de confidentialité et de sécurité pendant la procédure judiciaire. Les matériels de formation standardisés sont en place. Nbr de cas et jurisprudence sur des menaces de mort liés aux violences sexuelles	2009-2011	MONUC/BCN UDH,	Niveau Natioanle. Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)

		congolaise et que leurs auteurs encourent des sanctions pénales				
	B:7:Les victimes du paiement des frais légaux (en accord avec la Feuille de Route) sont exonérées	<p>B:7.1. Promouvoir la promulgation de l'ordonnance garantissant l'exonération des frais de justice pour les victimes de violences sexuelles camp. B.7.2. Assurer l'efficacité des bureaux de consultation gratuite dans les provinces, selon les instructions de l'ordonnance afin que le personnel contrevenant soit sanctionné B:7.4 Renforcer les capacités des Barreaux, des cliniques juridiques et ONGs d'assistance judiciaire afin qu'ils puissent assurer une assistance gratuite et de qualité aux VVS.</p> <p>B:7.5. Diffuser les fonds et s'assurer de la délivrance des quittances ou autres preuves de paiement au niveau des greffes.</p> <p>B:7.6. Médiatiser les exemples des sanctions des membres du personnel judiciaire ou</p>	Circulaire à adopter	Jan-Juin2010	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.	Niveau National. Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)

		de la police judiciaire qui imposent des frais illicites aux victimes				
C: Application effective des lois 2006 sur les violences sexuelles	C: 1.La mise en œuvre de la loi de 2006 est clarifiée	C: 1.1. Adoption d'une circulaire pour le personnel judiciaire sur le délai de procédure, l'assistance aux victimes et à leurs familles. P' organisation du huis clos et autres formes de violences sexuelles faisant partie de la loi 2006.	Circulaire adoptée	Jan-Juin 2010	Mini Just PGR MONUC/BCN UDH,	Niveau National
	C:2. Analyse des jurisprudences et des dossiers en instance liés aux VS publiés	C: 2.1. Mener une évaluation sur une période de trois années de la mise en œuvre des lois de 2006, à partir de la jurisprudence et des rapports d'instruction	Révision de l'étude sur l'application du code et de la procédure pénale	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ASF ONGs int. et nat.	Zones de couverture du Plan de Stabilisation (NK &SK/Ituri)
	C: 3. La politique des lois de 2006 sur les VS est mise en application	C: 3.1. Définir un système de contrôle de qualité et des performances de l'appareil judiciaire au niveau de la police judiciaire, des parquets, des juridictions et de l'assistance judiciaire	Etablissement des références d'application par les autorités Judiciaires	2009-2010	Magistrats	Niveau National

	C: 4. Les systèmes de suivi judiciaire existants des cas de VS menés en justice sont renforcés	C: 4.1. Analyse criminologique des cas (Âge des auteurs, victimes, appartenance ethnique, tendances, modus operandi, zones géographiques les plus frappées, etc.)	Etablir des indicateurs pour une analyse criminologique	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs Int. et Nat.	Province test
		C: 4.2. Appui aux mécanismes existants de suivi des procédures judiciaires pour VS	Nbr des systèmes de suivi des procédures judiciaires VS en place	2009-2011	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.	Niveau National
		C: 4.4. Systèmes centralisés d'acquisition de données judiciaires auprès de la police judiciaire, les parquets, les auditorats, les cours et tribunaux, les acteurs internationaux et locaux, les Barreaux (liés à la base de données) <i>VOIR Composante Collecte de données</i>	Nbr de Systèmes centralisés de collecte de données judiciaires	Jan-Juin 2010	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.	Niveau National

	C:5. Les hauts officiers militaires et civils présumés auteurs sont traduits en justice	C: 5.1. En respectant l'indépendance du système judiciaire congolais, soulever le besoin d'investiguer et poursuivre les hauts responsables publics soupçonnés d'avoir commis des crimes de VS C: 5.2. Plaidoyer pour la poursuite en justice d'au moins 5 officiers supérieurs FARDC. 5.3. Documenter et dénoncer les cas d'interférence, obstruction à la justice ou déni de poursuite. 5.4. Diffuser les parcours judiciaires 'réussis' des victimes et médiatiser les condamnations	Nbr des hauts responsables publics sont poursuivis en justice	Jan-Juin 2010	MONUC/BCN UDH,	Niveau National
	C.6. Les mesures disciplinaires/pénales contre ceux qui font obstruction à la justice sur les crimes sexuels sont prises	C.6.1. Documenter les cas d'obstruction à la justice liés aux violences sexuelles	Nbr de parcours judiciaires 'réussis' de victimes médiatisés	2009-2011	MONUC/BCN UDH,	Niveau National

D. La réparation des victimes en justice est assurée	D.2: L'indemnisation effective des parties civiles est garantie	D.2.2 Encourager les saisies conservatoires pour garantir le paiement des dommages et intérêts aux VVS	Nbr de prévenus dont la solvabilité est établie	2009-2010	MONUC/BCN UDH, ONGs nat. Avocats	Niveau National
		D.2.3. Simplifier la procédure d'exécution des compensations à l'égard de l'Etat et des prévenus D.2.4. Augmenter la capacité des victimes à réclamer les compensations	Nbr des saisies garantissant le paiement des dommages et intérêts. La procédure d'exécution des compensations à l'égard de l'Etat et des prévenus est révisée et simplifiée	2009-2011	MONUC/BCN UDH, ONGs nat. Avocats	Niveau National
	D.3: Les autres formes des réparations sont mises en oeuvre	D.3.1. Appliquer les obligations statutaires pour la réparation D.3.2. Suivi pour les parties civiles que les auteurs sollicitent le pardon, la destitution systématique des condamnés issus de l'administration publique et/ou des services de sécurité est appliquée	Nbr de paiement des frais des jugements doit être enregistré et publié Nbr des cas de suivi des procédures de l'exécution des réparations par les avocats Nbr de suivi des exécutions de la procédure in solidum avec l'Etat.	2009-2011	MONUC/BCN UDH, ONGs nat.	Niveau National Zone de couverture du Plan de Stabilisation

		<p>D.3.3. Créer un mécanisme de fond de réparation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. pour les victimes d'auteurs non identifiés 2. lorsque les auteurs sont insolubles 	<p>Nbr des auteurs sollicitent le pardon des victimes et des familles. Nbr d'enquête de profils des victimes et auteurs et médiation pénale (pré et post jugement). Nbr de destitution systématique des condamnés issus de l'administration publique et/ou des services de sécurité.</p>	2009-2010(12 mois)	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.	Zone de couverture du Plan de Stabilisation
	<p>D.4:La satisfaction des victimes et les garanties de non-réurrence sont assurées</p>	<p>D.4.1: Assurer la satisfaction des victimes et les garanties de non-réurrence aux victimes de VS D.4.3 Référence aux services de la réintégration économique qui fait le lien avec les services de la réconciliation et cohésion sociale. D.4.4 Décisions judiciaires diffusées aux communautés avec le consentement des victimes à travers les chefs religieux et coutumier</p>	<p>Nbr des victimes ou d'auteurs sont identifiés</p> <p>Nbr des décisions judiciaires diffusées aux communautés avec le consentement des victimes</p>	2009-2011(16 mois)	MONUC/BCN UDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.	Zone de couverture du Plan de Stabilisation

Composante 2 : Protection et Prévention liées aux Violences Sexuelles

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones Géographiques
A. Les menaces sont prévenues/atténuées et la vulnérabilité aux violences sexuelles est réduite	A.2. Les profils des auteurs, des survivants, les menaces liées aux violences sexuelles sont identifiés	A.1.1. Définition des indicateurs de données pour la collecte des données et une politique de conduite pour les personnels recueillant des informations. A.2.1. Grâce aux activités du monitoring de protection, analyser les tendances sur les violences sexuelles et les menaces.	A.1.2. Définition des indicateurs sur la collecte des données et une politique de conduite des personnels recueillant des informations ; A.2.1. Nombres de profils développés, nombre de types de crimes, de survivants et des auteurs dans la région (Coordination avec la partie transversale collecte des données)	2009-2010	Cluster protection	Niveau National (pour les indicateurs) Tous les territoires du SK, du NK, Moba, Kalemie, Pweto, Bas & Haut Uélé, Ituri
	A.3. Analyse commune des risques des VS	A.3.1. Etablir une évaluation des risques, des menaces, et une estimation des cas de VS. A.3.2. Produire une étude socio anthropologique.	A.3.1. Nombre des évaluations développées (harmonisées et standardisées) et d'évaluations des risques par situation menées.	2009-2010	Agences NU, ONG	Indentification des zones prioritaires d'action, par exemple SK, NK, Ituri, etc. Territoires etc Shabunda Masisi, Mwenga, Lubero etc)

	A.4. Information synthétisée et coordonnée	A.4.1. Rapports, transmission, planification et coordination des activités avec les acteurs de protection mandatés. A.4.2. Assurer l'information et la coordination des acteurs intervenant dans la Prévention et la Protection (1 coordinateur international à Kinshasa et 1 à Goma)	A.4.1.Nombre de rapports d'analyse produits et partagés. A.4.2 Renforcer la coordination des acteurs de protection intervenant dans la Prévention et la Protection	2009-2010	UNCHR, MONUC/CAS, OHCHR, UNFPA, UNICEF, ONG internationales et nationales	identification des zones prioritaires d'action, par exemple SK, NK, Ituri, etc.Territoires etc Shabunda Masisi, Mwenga, Lubero etc)
--	---	---	--	-----------	---	--

	<p>A.5. Les meilleures pratiques pour la prévention en impliquant les communautés sont identifiées et des mesures pratiques pour la réduction de la vulnérabilité sont mises en place</p>	<p>A.5.1. Evaluer les attitudes et les capacités actuelles de la communauté envers les survivants et comment elles pourraient être mieux soutenues; A.5.2, Renforcer les actions des réseaux communautaires pour une meilleure prévention et lutte contre les violences sexuelles dans les zones ciblées. A.5.3. Prévention et mitigation de l'impact de la violence sexuelle contre les survivantes. A.5.4, Mettre en place/renforcer les systèmes d'alerte précoce. A.5.5 Etude sur les mesures de prévention</p>	<p>A.5.1. Nombre des évaluations effectuées ; Nbr des structures parmi les Réseaux Communautaires de sensibilisation et d'animation à la base sur les violences sexuelles appuyées pour la prévention, l'alerte et la lutte contre les violences sexuelles faites aux filles et femmes Nbr des Réseaux communautaires renforcés pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles</p>	<p>2009-2010</p>	<p>Cluster Protection</p>	<p>Tous les territoires du sud Kivu également couverts par le monitoring de protection; Territoire d'Irumu, District d'Ituri; Territoires MASISI, RUTSHURU, NYIRAGONGO, WALIKALE et la commune de KARISIMBI Haut Uele</p>
--	--	--	---	------------------	---------------------------	---

	A.6.Des directives contre les violences sexuelles sont opérationnelles	A.6.1 Mettre à jour et renforcer la composante VS des directives du Commandant des Forces MONUC	A.6.1. Directives MONUC	Jan-Jun 2010	Cluster Protection/Force Commander MONUC/	Niveau Nationale/zone de stabilisation Est
	A.7. Les cellules de lutte anti violences sexuelles de la Police Nationale Congolaise sont créées au sein des commissariats et sous-commissariats de la PNC	Renvoi aux composantes (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	Renvoi aux composantes (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	Renvoi aux composantes (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	Renvoi aux composantes (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	Renvoi aux composantes (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS
	A.8. Les activités programmatiques sont adaptées pour limiter les risques de VS	A.8.1 Lier la programmation des activités à l'assistance protectrice en conformité avec les Directives IASC en vue d'intervention contre les VS.	A.9.1. Nombre des interventions humanitaires et activités programmatiques qui limitent le risque et l'exposition VS.	2009-2011	Cluster Protection	Est RDC

	A.9. Les campagnes de sensibilisation et d'information sur les violences sexuelles sont renforcées	A.9.1. Mise en œuvre, à travers les Comités de vigilance de campagnes de sensibilisation. Campagnes de sensibilisation "Je dénonce" ou "Stop au viol". Organiser les séances de sensibilisation à l'attention des rapatriés des IDPS, des retournés, des déplacés internes, des réfugiés et à l'intention de la population locale sur le genre, et la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre.	A.9.1 Nombre de campagnes de sensibilisation menées; nb de personnes sensibilisées.	2008-2011	Acteurs de protection dans ces zones	Ituri, Haut&Bas Uélé, NK, SK et Nord Katanga
B: La résilience des survivantes est renforcée	B.1. Une assistance Multisectorielle pour les survivantes de violences sexuelles est disponible par secteur	B.1. Renvoyer à la Composante de l'Assistance Multisectorielle de la Stratégie Globale contre les VS.	Renvoi à la Composante Assistance Multisectorielle	2009-2011	UNICEF	Renvoi au Composante l'Assistance Multisectorielle
	B.2. Des mécanismes de suivi et de rapport standardisés des VS sont établis en mettant au premier plan l'intérêt des survivantes	B.2. Développer des outils standardisés, et identifier les centres d'accueil et les endroits sécurisés, appliquer les critères stricts de confidentialité,	Renvoi à la Composante Assistance Multisectorielle	Jan-Juin 2010	UNICEF	Renvoi au Composante l'Assistance Multisectorielle

	B.4. Des programmes de réintégration des survivantes sont en place	B.4. Mise en place des programmes d'autonomisation économique des survivantes et d'intégration sociale des survivantes et leurs dépendants	Renvoi à la Composante Assistance Multisectorielle	2009-2011	UNICEF	Renvoi au Composante l'Assistance Multisectorielle
	B.5. L'impact des VS est réduit sur les individus et les communautés	B.5. Analyser la perception et sensibiliser à la portée de ce phénomène au sein de la communauté, et plus particulièrement des hommes. Réunions avec les leaders locaux pour leur implication dans la lutte contre les VS. Produire des spots et émissions radiophoniques pour informer les populations. Plaidoyers à l'endroit des autorités pour le suivi de leur engagement vis-à-vis de la prévention de VS	B.5. Nombre des activités d'éducation et sensibilisation liées aux VS.	01/11/2009 au 30/04/2010	Cluster Protection	Moba, Pweto et Kalémie; tous les territoires du SK et NK
	B.6. La stigmatisation des survivantes est prévenue et réduite	B.6. Promouvoir les exemples où les survivantes sont acceptées par leurs familles. Projection de film sur les VS dans les communautés. Diffusion dans les medias de spots de sensibilisation sur les VS	B.6. Nombres des exemples éducatifs et messages présentés.	01/01/2009 au 31/12/2009 et 1/11/2009 - 1/7/2010	Cluster Protection	Tous les territoires du SK et NK Djugu, Mahagi, Irumu (Ituri)

C. Créer un environnement protecteur	C.1. Restaurer les mécanismes de l'Etat de Droit en lien avec les VS	C.1. Renvoi aux composantes stratégiques de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	C.1. Renvoi aux composantes stratégiques de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS	C.1. Renvoi aux composantes stratégiques de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS Activité A	BNUDH et SSR	C.1. Renvoi aux composantes stratégiques de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité, (2) Réforme du Secteur de la Sécurité et VS
	C.2. Analyse légale sur les aspects contextuels des menaces et incidents des VS	C.2. Traduire la nature des violations et menaces de VS aux normes du droit international, (IHL. & ILHR)	Renvoi à la composante stratégique de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité	2009-2010	BNUDH et SSR	(Renvoi au composante stratégique de la Stratégie Globale face aux VS: (1) Lutte contre l'Impunité)
	C.3. Les violences sexuelles sont prévenues à travers le plaidoyer	C.3. Mettre en place les activités de dénonciation, de mobilisation, de persuasion et du soutien et renforcement des capacités liées aux VS.	Nombres des activités de plaidoyer menées	2009-2011(16 mois)	Cluster protection	zones prioritaires d'action, par exemple SK, NK, Ituri, etc. Territoires etc Shabunda Masisi, Mwenga, Lubero etc)

Composante 3 : Réforme du Secteur de la Sécurité (SSR) et Violences Sexuelles

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A: Les agents et forces de sécurité préviennent et répondent aux violences sexuelles	A.1. La réglementation des ordres disciplinaires pour la prévention des violences sexuelles est mise en œuvre	A.1.1: Faire un plaidoyer pour que le statut du personnel militaire intègre les questions de violences sexuelles	Statut du personnel militaire chapitre violences sexuelles	Nov. 2009-Janv. 2010	Ministère de la Défense et SSR Coordination	Est
		A.1.2: Plaidoyer pour l'établissement d'un règlement de discipline générale intégrant les questions de violences sexuelles.	Règlement de discipline qui intègre les violences sexuelles	Nov. 2009-Janv. 2011	Ministère de la Défense et SSR Coordination	Est
		A.1.3: Le règlement de discipline générale est traduit dans un code de conduite et diffuse au sein des forces armées.	Nombre de codes de conduite Imprimés	2010	Ministère de la Défense SSR Mil / SSR Coordination	Est
		A.1.4: A1.4: Les codes de conduite sont systématiquement intégrés dans les formations FARDC, commentés et communiqués par l'encadrement	15 bataillons FARDC sont formés	2010-2011	Ministère de la Défense SSR Mil/SSR Coordination	Est
		A.1.5: Identifier et décrire la chaîne de commandement chargée de mettre en œuvre les règlements disciplinaires	La responsabilité de la chaîne de commandement en matière de discipline est identifiée	2010-2011	Ministère de la Défense /SSR Coordination/SSR Mil	Est

		A.1.6: La chaîne de commandement réfère les cas de violences sexuelles aux instances compétentes	Le rapport entre le nombre de dossiers référés et le nombre de dossiers constatés	2010-2011	Ministère de la Défense UNMIL/SSR cord./HR/ROL	Est
		A.1.8: Conduite de la formation Main Training Project (MTP) dans les camps de Nyaleke et Luberizi : développement de modules de formation sur les codes de conduite et les cadres locaux et internationaux contre les violences sexuelles	Nombre de modules développés et nombre de formations conduites	2010- dec 2011	Ministere de la Defense SSR Mil/ SSR Coord.	Nyaleke et Luberizi et Kisangani
		A.1.9: Formation des cadres en charge d'un commandement	Nombre de formations conduites	2010- déc. 2011	Ministère de la Défense SSR Mil/ SSR Coord.	Nyaleke, Luberizi et Kisangani
		A1.10: Informer et sensibiliser les hommes de troupes par des experts et le commandement	Nombre de sessions de sensibilisation	2010- déc. 2011	Ministère de la Défense SSR Mil/ SSR Coord.	Nyaleke, Luberizi et Kisangani
	A2: Les cellules de lutte anti violences sexuelles de la Police Nationale Congolaise sont créées au sein des commissariats et sous-commissariats de la PNC en accord avec l'activité A2 de la Lutte contre	A.2.1 Les rôles et missions confiées aux cellules anti violences sexuelles sont déterminés	Les rôles et les missions sont définis	2010-2011	Ministère de l'Intérieur et Inspectorat General UNPOL/EUPOL/PNC/CSRP/BNUD H,UNFPA	Zone de stabilisation STAREC
A2.2: Définir les modules uniques standardisés pour la formation des différentes catégories que sont les OPJ et les APJ		Les modules uniques de formation sont valides	Zone de stabilisation STAREC			
A.2.3: Organiser les sessions de formation spécialisées		Nombre de formations effectuées	Zone de stabilisation STAREC			

l'impunité sur le corps judiciaire spécialisé des violences sexuelles	A.2.4: Equiper et réhabiliter les cellules spécialisées violences sexuelles	Locaux construits ou réhabilités		Zone de stabilisation STAREC	
	A.2.5: Accompagnement des cellules VS dans le cadre de leur déploiement au sein des commissariats et sous-commissariats	Cellules en place dans les commissariats et soutenus		Zone de stabilisation STAREC	
	A.2.6: Monitoring et évaluation des cellules spécialisées	Nombre de monitoring journaliers effectués		Ministère de l'Intérieur et Inspectorat General UNPOL/EUPOL/PNC/CSRP/MTS	Zone de stabilisation STAREC
	A.2.7.: A1.7: Le code de déontologie est adopté et mis en œuvre	Le code de déontologie vulgarisé			Zone de stabilisation STAREC
	A.2.8: Mettre en place un système d'enregistrement des cas de violences sexuelles référés à la PNC	Statistiques fiables établies		Ministère de l'Intérieur et Inspectorat General UNPOL/EUPOL/PNC/CSRP/BNUD H/,UNFPA	Zone de stabilisation STAREC
	A.2.9: Favoriser le recrutement du personnel féminin dans les rangs de la police y compris dans les cellules spécialisées anti violences	Plus de personnels féminins recrutés dans la police nationale congolaise			Zone de stabilisation STAREC
A.3 Une meilleure prise en charge des victimes dans la phase	A 3.1: Aménagement adapté des locaux pour l'accueil et l'audition des victimes;	locaux d'accueil et d'audition aménagés et adaptés à la prise en charge des victimes de VS		Ministère de l'Intérieur et Inspectorat General UNPOL/EUPOL/P	Zone de stabilisation STAREC

	enquête préliminaire	A.3.2: Meilleure coordination entre les cellules spécialisées anti violences sexuelles et les services d'aides médicale, psychosociale, juridique et réinsertion	Nombre de cas référés aux services d'assistance sociale		NC/CSRP/BNUD H/	Zone de stabilisation STAREC
	A.4. Sensibilisation des agents de la PNC sur les méfaits des violences sexuelles	A.4.1. Mise en place de séances de causeries morales a tous les niveaux	Actions de sensibilisation correctement effectuées		Ministère de l'Intérieur et Inspectorat General UNPOL/EUPOL/P NC/CSRP/BNUD H/UNDP	Zone de stabilisation STAREC
		A.4.2. Diffusion/publication des sancirons pénales infligées aux auteurs de violences sexuelles	Nombre de sanctions pénales infligées aux policiers et diffusés			Zone de stabilisation STAREC
B. Des procédures spéciales pour assister les survivantes des VS sont incluses dans le processus de DDR	B.1, Les femmes victimes de violences sexuelles sont séparées des groupes pour bénéficier d'un programme spécifique	B.1.1. Intégrer la problématique des femmes dans les négociations de démobilisation de groupes armes B.1.2: Intégrer la problématique SV dans les campagnes de sensibilisation et en particulier dans les centres de démobilisation. B.1.3: Identifier et lister les femmes combattantes volontaires ou pas, les femmes associées aux combattants, les dépendantes.	Nombre de femmes identifiées et dirigées vers un programme particulier	2010-2011	UEPNDDR/SMI/DR/UNICEF/UNDP/EUSEC	Est Est Est

		<p>B.1.4. Mettre en place dans les camps de transit, des camps de regroupement ou des camps de démobilisation, un point focal charge d'identifier les femmes ayant subi des violences sexuelles afin de les diriger vers des programmes spécifiques</p>				Est
<p>C.Implementation du vetting</p>	<p>C.1. Les individus contre lesquels il existe des allégations substantielles d'avoir commis des violations des droits de l'Homme, sont écartés du support de la MONUC</p>	<p>C.1.1. Sur base d'une approche commune de vetting: note proposée par SSR à être adoptée par les états membres et les agence des ONU. C.1.2 Rédaction par UNJHRO d'une liste nominative des individus membre des forces de sécurité contre lesquels il existe des allégations substantielles d'avoir commis des violations des DH. C.1.3. Limitation de l'accès aux prestations proposées par la MONUC et la communauté internationale.</p>				
		<p>C.1.4 Interdiction d'accès aux vols de la MONUC pour ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis des violation DH, au sein des forces. C.1.5. Mise à l'écart de ces individus des formations organisées ou financées par la MONUC et ses partenaires (Main Training Program Plus) .</p>				

	C.2. Les individus contre lesquels il existe des allégations substantielles d'avoir commis des violations des droits de l'Homme sont exclus de l'armée	C.1.6. Plaidoyer continu ad hoc d'exclure les individus contre lesquels il existe des allégations substantielles d'avoir commis des violations des DH, d'être exclus des postes de hauts rangs de l'armée, de la police, des services de prison et du corps judiciaire.				
--	---	--	--	--	--	--

Composante 4 : Réponse Multisectorielle pour les survivantes de Violences Sexuelles

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A: Référence : Les survivants peuvent accéder des services essentiels	A.1. Responsabilité et coordination des acteurs intervenants dans la réponse multisectorielle par zone de santé	<p>A.1.1: Identifier les homologues locaux (autorités locales, police, IDP, coordinateurs sur le terrain, autorités judiciaires)</p> <p>A.1.2: Etablir un mémorandum qui documente les capacités et les responsabilités de chacun</p> <p>A.1.3: Distribuer le mémorandum et la liste des contacts des acteurs</p> <p>A.1.4 : En cas de lacune (gap) d'une ou des services, mobiliser des acteurs/ intervenants a combler le(s) gap(s)</p>	Nombre de zones de sante avec un système de référence fonctionnel; % des zones de sante par province	2010-2011	Les points focaux; Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle, agences UN	Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga

	<p>A.2 La coordination des services est facilitée par des points focaux</p>	<p>A.2.1: Etablir 2 points focaux par zone de santé pour assurer la coordination du système de référence local, dotes des ressources nécessaires A.2.2 Assurer le renforcement des capacités et l'appui technique continu A.2.3 Staffions et missions pour la coordination nationale et régionale</p>	<p>Nombre de points focaux désignés géant le système de référence par zone de santé</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les points focaux; Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi,OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
	<p>A.3. Les survivantes potentielles savent où aller pour demander de l'aide</p>	<p>A.3.1: Créer des outils de communication/ Adopter un diagramme illustré simple d'une page sur le système de référence avec les points de contacts disponibles, y compris le point focal du parcours de prise en charge, dans toutes les langues appropriées A.3.2: Assurer une diffusion vaste et accessible des outils de communication sur le système de référence par zone de sante</p>	<p>Nombre de dépliants diffusés; nombre de clients référés grâce au système de référence;</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les points focaux; Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende,</p>

						Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga
	A.4 Accord sur un formulaire standard et son utilisation de façon régulière	<p>A.4.1: Harmonisation des fiches confidentielles pour les références entre des services et la coordination du système de documentation des cas au niveau des prestataires</p> <p>A.4.2 Impression et distribution des fiches</p> <p>A.4.3 Suivi et évaluation de l'utilisation, l'efficacité, et la confidentialité des fiches</p>	% des cas qui accèdent des services avec des fiches	2010-2011	Les points focaux; Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale	Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga

	<p>A.5 Un système d'orientation clair en vigueur dans chaque cadre pour que les survivants sachent à qui porter plainte, quel genre d'assistance est disponible en matière de santé, d'aide juridique, psycho-sociale, de sécurité, et autre.</p>	<p>A.5.1: Elaborer des règles standardises d'opération (SOP) du système de référence pour assurer 'accès des victimes aux services, définis pour les adultes et les enfants A.5.2: Diffuser les SOP A.5.3 Mener un suivi de l'opérationnalisation des SOP</p>	<p>% des prestataires de services qui adhèrent au SOP selon l'évaluation de suivi</p>	<p>2010</p>	<p>Les points focaux; Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	--	---	-------------	---	---

<p>B: Standards des Services: Les services essentiels adhérent a des standards de qualité agréés et approuvés</p>	<p>B.1. Une analyse de la pratique actuelle dans les centres de santé informe la révision du protocole de prise en charge médical</p>	<p>B.1.1: Evaluer un échantillon de structures pour déterminer si les soins médicaux fournis aux victimes de VS suivent les Guidelines for the Clinicat Management of Rape et MISIP a fin d'informer le protocole national</p>	<p>Document de revue du protocole</p>	<p>2010</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministère de la Justice) et leurs divisions ; le bureau des droits humains UN (JHRO); les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	---	---------------------------------------	-------------	--	---

	<p>B.2 Le Protocole National de la Prise en Charge Médicale des Victimes de Violences Sexuelles assure des directives claires sur la gestion des conséquences médicales des VS (e.g. contraception, VIH, infection), la documentation des cas, et le comportement approprié vis-à-vis des victimes adultes et enfants, et l'orientation aux services complémentaires.</p>	<p>B.2.1 Intégrer les protocoles de traitement des IST; de PEP Kits ainsi que des calendriers de Vaccination B.2.2. Développer des procédures standards de prise en charge médicale des VVS B.2.3 Introduire une check-list pour la gestion clinique des survivantes de VS</p>	<p>Existence d'un protocole national de prise en charge Médicale révisé intégrant le traitement des IST, le PEP et les calendriers de vaccination Existence des procédures standards de prise en charge médicale des VVS Existence d'une check-list pour la gestion clinique des survivantes des VS</p>	<p>2010</p>	<p>Les Ministères de la Santé, le Médecin du travail, les Coordinateurs Provinciaux des zones de santé, les ONG Médicales, l'OMS/l'UNFPA/UNICEF</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	---	---	-------------	---	--

	<p>B.3 Les capacités techniques et institutionnelles des staff (femmes et hommes) et des structures de prise en charge médicaux-sanitaire, dans les zones de santé réparties dans les 5 provinces ciblées sont renforcées.</p>	<p>B.3.1 Relever les capacités techniques des structures appuyées à travers l'équipement en matériel techniques et fongibles médicaux de qualité (médicaments essentiels, kits IST, PEP kits, réactifs de laboratoire) B.3.2 Former/recycler 80% médecins et infirmiers des structures de santé ciblées en offre de services SR/IST/VIH suivant les protocoles de soins validés B.3.3 Former 80% médecins et infirmiers des structures ciblées en chirurgie réparatrice des fistules vésicaux-recto-vaginales B.3.4 Former prestataires en offre de services cliniques</p>	<p>Nombre de prestataires de soins médicaux ayant été formés Nombre de prestataires de santé féminine ayant été formée</p>	<p>2010</p>	<p>Les Ministères de la Santé, le Médecin du travail en chef ou le personnel médical, les Coordinateurs Provinciaux des zones de santé, les ONG Médicales, l'OMS, /l'UNFPA Entité de Coordination: UNICEF/ OMS/ UNFPA /</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
	<p>B.4 Les services des soins médicaux de qualité sont disponibles;</p>	<p>B.4.1. Assurer la prise en charge sanitaire des cas de violences sexuelles, dans les provinces ciblées, (procurer des soins immédiats aux victimes, prévention et prise en charge des IST/VIH, prévention et prise en charge des grossesses issues des viols, prise en charge des problèmes de santé sexuelles rencontrés par les victimes hommes, etc.) B.4.2. Assurer la réparation des Fistules vésicaux-recto-vaginales dans les hôpitaux de référence pour 10% des victimes ;</p>	<p>Nombre des survivants qui bénéficient des soins médicaux (désagrège par âge et sexe) (La réhabilitation des centres de sante figure dans le STAREC Obj. 3.1.1 of Return, Réintégration and Recovery)</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministères du Genre, et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende,</p>

		<p>B.4.3. Fournir la contraception d'urgence aux victimes en âge de procréer selon leur souhait.</p> <p>B.4.4. Fournir le PEP Kit aux victimes des violences sexuelles</p> <p>B.4.5 Offrir des prestations de services de counseling ainsi que le dépistage volontaire du VIH/SIDA aux victimes des violences sexuelles ; Assurer le counseling des femmes enceintes et de leurs conjoints ainsi que leur orientation vers les structures appliquant les programmes de Prévention de la Transmission Mère-enfant du VIH (PTME).</p> <p>B.4.6 Organiser des services avancés dans les villages pour la prise en charge des victimes (renforcer les moyens logistiques)</p> <p>B.4.7 Informer les communautés sur le transfert à temps (72 heures) des cas de VS dans les structures de prise en charge</p>				<p>Banalia, Basoko, Isangi, Opala Poko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
	<p>B.5. Une analyse de la pratique actuelle dans l'accompagnement psycho-social et la santé mentale informe l'adoption des Standards pour la prise en charge psycho-social</p>	<p>B.5.1: Evaluer un échantillon de structures pour déterminer les pratiques de l'accompagnement psycho-social et la santé mentale sont conforme au Directives du Comité Permanent Inter agences concernant la Santé Mentale et le Soutien Psycho-social</p>	<p>Document de revue du protocole</p>	<p>2010</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministère de la Santé, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN ; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo,</p>

						Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala Poko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga
	<p>B.6 Les Standards concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psycho-social assure la gestion des conséquences possibles des VS sur la santé mentale (traumatismes, etc) et le suivi psycho-social</p>	<p>B.6.1: Ateliers de consolidation et élaboration des Standards nationaux concernant la SM et la PS avec des acteurs des provinces et du centre a fin d'harmoniser des approches en application et les lignes directrices internationales. B.6.2 Rédaction des Standards et validation par le terrain B.6.3 Adoption des Standards concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psycho-social comprenant les services et les approches, les considérations spéciales pour adultes et enfants.</p>	Adoption du Protocole concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psychosocial	2010-2011	Les ministères relatifs (Ministère de la Santé, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN ; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle	Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala Poko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga

	<p>B.7 Les capacités des personnes et des structures travaillant dans la santé mentale et l'accompagnement sont formés sur les Standards Nationaux concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psycho-social.</p>	<p>B.7.1 Diffusion des Standards aux prestataires de service, s'assurant de l'accès des prestataires femmes et dans les zones rurales</p> <p>B.7.2 Fournir des séances de sensibilisation et de formation appropriées aux agents communautaires, travailleurs sociaux, conseillers, encadreurs, et psychologues sur les Standards concernant la SM et PS</p> <p>B.7.3 Mener un suivi et une évaluation dans les structures qui fournissent ces services</p>	<p>Nombre de prestataires de soins de santé para-mentale formés</p> <p>Nombre de femmes prestataires de santé para-mentale ayant été formées</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministère de la Santé, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN ; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	--	--	------------------	---	---

	<p>B.8 Les services psychosociaux de qualité sont disponibles</p>	<p>B.8.1 Approvisionner les structures des services de la sante mentale et l'accompagnement psychosocial en termes d'équipement, ressources humaines et matérielles B.8.2 Soutenir les relais communautaires dans la réintégration communautaires B.8.3 Formation des prestataires des services SM et l'accompagnement PS B.8.4 Fournir des kits de réinsertion B.8.5 Appuyer les écoles ou les victimes enfants sont réintégrés B.8.6 Couts opérationnels</p>	<p>Nombre des survivants qui bénéficient d'un accompagnement psychosocial (désagrégé par âge et sexe)</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; agences UN ; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle,</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
	<p>B.9. Une analyse de la pratique actuelle dans le domaine d'accompagnement judiciaire informe des Standards sur l'Accès à la Justice concernant les Violences Sexuelles</p>	<p>B.9.1: Evaluer un échantillon de structures pour déterminer les pratiques de l'accompagnement judiciaire des victimes des violences sexuelles qui choisissent de porter plainte aux autorités judiciaire</p>	<p>Consolidation des bons pratiques concernant l'accompagnement judiciaire</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations du barreau Nationale/ Provinciale, les Cliniques Juridiques, les ONG Entité de Coordination: BNUDH</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende,</p>

						Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga
	B.10 Les Standards Nationaux pour l'Assistance judiciaire harmonisé avec par exemple, des approches de la part de Cliniques Juridiques et de Bureaux de Consultation Gratuite de l'Association du Barreau	<p>B.10.1: Ateliers de consolidation et d'élaboration des Standards d'Assistance Judiciaire, qui comportera les deux sections suivantes: des procédures minimales pour l'aide para-juridique (droits de l'homme localement /développement d'ONG, associations de femmes); et une procédure standard pour l'assistance judiciaire:</p> <p>B.10.2 Rédaction des Standards et validation par le terrain</p> <p>B.10.3 Adoption du Protocole d'Assistance Judiciaire</p> <p>B.10.4: Créer une liste de contrôle pour une assistance judiciaire, prenant en compte les capacités et ressources</p>	Adoption d'un Protocol Juridique	2010-2011	Le Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations Nationales et Provinciales des Barreaux, les Cliniques Juridiques, les ONG Entité de coordination: BNUDH/UNICEF	Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga

	<p>Pilier Impunité :</p> <p>B.11. Les capacités des personnes et des structures judiciaires, professionnel ou auxiliaire, sont renforcées.</p>	<p>B.11.1: Formation des professionnels et auxiliaires judiciaires en se basant sur des matériels standardisés (tel qu'un guide pratique sur l'assistance judiciaire aux victimes) Donner la priorité aux zones rurales Intensifier la formation et le recrutement de femmes travailleurs sanitaires</p>	<p>Nombre de professionnels et d'auxiliaires judiciaires formés Nombre de femmes, professionnelles ou auxiliaires de la judiciaire, ayant été engagée</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Le Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations Nationale et Provinciale du Barreau et les Cliniques juridiques, les ONG Entité de Coordination: BNUDH Bâtonnier/UNICEF</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	---	---	------------------	---	--

	<p>Pilier impunité</p> <p>B.12 L'aide judiciaire de qualite est disponible</p>	<p>B.12.1 Les intervenants dans l'accompagnement juridique fournissent des informations aux survivants de VS et leurs gardiens si appropries sur le processus judiciaire et les accompagnent si souhaite</p>	<p>Nombre des survivants qui reçoivent un counseling juridique; nombre qui portent plainte; nombre de cas abouti. Désagrège par sexe et âge</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministère de la Justice) et leurs divisions ; NU; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle (renvoi a partie impunité)</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	---	---	------------------	---	---

	<p>B.13. Une analyse de la pratique actuelle dans le domaine de la réintégration socio-économique informe des Standards Nationaux sur la Réintégration Socio-économique</p>	<p>B.13.1: Evaluer un échantillon de structures pour déterminer les pratiques de la réintégration socio-économique des victimes des violences sexuelles</p>	<p>Consolidation des bons pratiques concernant la réintégration socio-économique</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle, agences UN</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
	<p>B.14 Des Standards Nationaux sur la Réintégration avec l'approche centrée sur les compétences des survivants sont adoptés et diffusés</p>	<p>B.14.1: Ateliers de consolidation et d'élaboration des Standards sur la Réintégration Socio-économique, qui définit les standards et les approches B.14.2 Rédaction des Standards et validation par le terrain B.14.3 Adoption des Standards sur la Réintégration socio-économique</p>	<p>Adoption d'un Protocole Réintégration</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle, agences UN</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende,</p>

						Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga
	B.15. Les capacités des personnes et des structures qui offrent des services de réintégration socio-économique sont renforcés et les approches standardisées.	<p>B.15.1 Diffusion des Standards aux organisations, services et agences qui offrent la réintégration socio-économique, avec une priorité pour des femmes et des zones rurales</p> <p>B.15.2 Fournir des séances de sensibilisation et de formation appropriées aux agents communautaires, travailleurs sociaux, conseillers, encadreurs, sur les Standards concernant la réintégration</p> <p>B.15.3 Mener un suivi et une évaluation dans les structures qui fournissent ces services</p>	<p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Nombre de évaluations effectuées</p>	2010-2011	<p>Les ministères relatifs et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle, agences UN</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko, ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>

	<p>B.16 Les services de la réintégration durable et de qualité sont disponibles</p>	<p>B.16.1 Fournir un kit scolaire aux survivants enfants qui souhaitent aller à l'école et manquent les moyens.</p> <p>B.16.2. Etablir des partenariats stratégiques avec des institutions/ organisations/ services étatiques qui soutiennent le développement économique.</p> <p>B.16.3. Fournir un appui de développement économique aux survivants jeunes et adultes vulnérables en termes de IGA/ formation professionnelle et un accompagnement de business skills, se basant sur les études de marché et les compétences des individus.</p> <p>B.16.4. Mener la médiation communautaire et/ou familiale a fin de promouvoir la réinsertion durable des survivants</p> <p>B.16.5 Mener des campagnes de sensibilisation auprès des leaders communautaires pour promouvoir la réinsertion des survivants</p>	<p>Nombre des survivants réinsérés dans leurs communautés/ familles ; Nombre d'enfants réinsérés dans l'école ; nombre de personnes qui ont bénéficié d'un appui de développement économique ; % qui continuent l'activité 6 mois après la fin du soutien ; % de médiations positives. Désagrèges par âge et sexe</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministères du Genre, Affaires Sociales) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle, agences UN</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	--	---	---	------------------	---	---

	<p>B.17 Les acteurs collaborent et adhèrent aux Principes Directeurs du IASC</p>	<p>B.17.1: S'assurer de la diffusion et de la mise en pratique des Principes Directeurs du IASC pour les prestataires de soins et tous ceux en interaction directe avec les survivants de VS</p> <p>B.17.2: S'assurer que les Principes Directeurs du IASC sont respectés dans la programmation des activités et la mise en pratique de l'Approche 'Do No Harm/Ne pas nuire'</p>	<p>Nombre de prestataires formes; % des résultats positifs selon des outils de suivi (e.g. amélioration pré-post test, spot check après 6 mois)</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Les ministères relatifs (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; les coordinations de la composante de l'assistance multisectorielle et de la sous-composante médicale, agences UN</p>	<p>Nord Kivu, Sud Kivu (Shabunda, Kalehe, Kabare, Uvira, Mwenga), Province Oriental (District de l'Ituri: territoires d'Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Haut-Uele: territoire de Dungu et Faraje) (PO Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, OpalaPoko , ville de Kisangani), Maniema (Kindu, Alunguli, Kailo, Kibombo, Kampene), Nord Katanga</p>
--	---	--	---	------------------	--	---

Composante 5 : Transversale: Data et Cartographie Violences Sexuelles

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
5.1 Le système de collecte de données unique et harmonisé sur les violences sexuelles est mis en place et opérationnel	5.1.1 Les mécanismes de collecte de données existants sont inventoriés	<p>Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants</p> <p>A.1 Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants sur les auteurs</p> <p>A.2 Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants sur les victimes et pour le volet médical</p> <p>A.3 Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants sur les victimes et pour le volet psychosocial</p> <p>A.4 Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants sur les victimes et pour le volet réinsertion</p> <p>A.5 Identifier et inventorier les mécanismes de collecte de données existants sur les victimes et pour le volet juridique et judiciaire</p>	nb de mécanismes de collecte de données existants inventoriés	2010	Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga

	5.1.2 La cartographie des intervenants, des interventions et des besoins non couverts est mise à jour et complétée pour les zones ciblées	A. 6 Répertoire les intervenants et les interventions dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles par secteur A.7 Mettre à jour la cartographie sur les violences sexuelles et déterminer les zones à besoins non couverts	1. existence d'un répertoire des intervenants dans les violences sexuelles mis à jour par zone ciblée; 2. existence d'une étude mentionnant les zones à besoins non couverts	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga
--	---	--	---	-----------	---	--

	<p>5.1.3 Les besoins en information sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles ainsi que des indicateurs à collecter sont déterminés</p>	<p>Identifier les besoins en information et développer des indicateurs à collecter A.8 Identifier les besoins en information sur les auteurs et développer des indicateurs à collecter A.9 Identifier les besoins en information sur les services de prise en charge aux victimes dans le volet médical et développer des indicateurs A.10 Identifier les besoins en information sur les services de prise en charge aux victimes dans le volet psychosocial et développer des indicateurs A.11 Identifier les besoins en information sur les services de prise en charge aux victimes dans la réinsertion et développer des indicateurs A.12 Identifier les besoins en information sur les services de prise en charge aux victimes dans le volet juridique et judiciaire et développer des indicateurs A.13 Identifier les besoins en information sur les actions de prévention primaire (communication et sensibilisation) et développer des indicateurs à collecter A.14 Identifier les besoins en information sur les actions de protection et développer des indicateurs à collecter A.15 Identifier les besoins en information sur les actions de lutte contre l'impunité et développer des indicateurs à collecter</p>	<p>existence d'une liste d'indicateurs SMART sur les différentes composantes de prévention et réponse aux violences sexuelles</p>	<p>2010</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie</p>
--	--	---	---	-------------	--	--

	<p>5.1.4 Les étapes de la collecte sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles de données sont validées sous forme de SOP</p>	<p>Définir les différentes étapes de la collecte de données sur la réponse aux auteurs et aux victimes, ainsi que sur les actions de prévention (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.16 Définir les différentes étapes de la collecte de données sur les auteurs (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.17 Définir les différentes étapes de la collecte de données sur les victimes (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.18 Définir les différentes étapes de la collecte de données sur les actions de prévention primaire (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.19 Définir les différentes étapes de la collecte de données sur les actions de protection (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.20 Définir les différentes étapes de la collecte de données sur les actions de lutte contre l'impunité (Standard Operating Procédures)</p> <p>A.21 Organiser l'atelier de validation du système de collecte de données VS</p>	<p>existence de SOP sur les différentes étapes de la collecte de données pour les différentes composantes de prévention et de réponse aux violences sexuelles</p>	<p>2010</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie</p>
--	--	---	---	-------------	--	--

	<p>5.1.5 Les capacités techniques, matérielles et opérationnelles des acteurs et des synergies sont renforcées</p>	<p>Renforcer et étendre les capacités des acteurs et des synergies dans la collecte des données A.22 Former/Recycler les acteurs impliqués sur la collecte des données sur les victimes A.23 Etendre la présence des synergies/commissions dans les territoires ciblés A.24 Doter les synergies/commissions et bureaux provinciaux de l'INS en moyen de communication, en frais de fonctionnement (bureautique, carburant, organisation des réunions), matériel roulant, (motos, vélos) A.25 Recruter 6 agents chargés d'appui aux synergies A.26 Mettre les outils de collecte de données du volet médical à la disposition des intervenants A.27 Mettre les outils de collecte de données du volet psychosocial à la disposition des intervenants A.28 Mettre les outils de collecte de données du volet réinsertion à la disposition des intervenants A.29 Mettre les outils de collecte de données du volet juridique et judiciaire à la disposition des intervenants</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. nb d'acteurs formés dans la collecte de données selon la thématique 2. proportion d'acteurs impliqués dans la collecte de données 3. nb de nouvelles synergies territoriales mises en place 4. proportion des synergies équipés 5. proportion d'intervenants de la collecte de données approvisionnés en outils de collecte de données 	<p>2010-2011</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales ONGI, ONG locales, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga</p>
--	---	--	---	------------------	---	---

	<p>5.1.6 Le recueil et la transmission des données sur les violences sexuelles sont réalisés</p>	<p>Récolter et transmettre les données sur la réponse aux auteurs, aux victimes et la prévention des violences sexuelles A.30 Récolter et transmettre les données sur les auteurs A.31 Récolter des données sur la victime, pour le volet médical, la PEC et les services A.32 Récolter des données sur la victime, pour le volet psychosocial- la PEC et les services A.33 Récolter des données sur la victime, pour la réinsertion, la PEC et les services A.34 Récolter des données sur la victime, pour le volet juridique et judiciaire - la PEC et les services A.35 Récolter des données sur les actions de communication/ sensibilisation A.36 Récolter des données sur les actions de protection A.37 Récolter des données sur les actions de lutte contre l'impunité</p>	<p>existence d'une liste d'indicateurs renseignés périodiquement pour chaque composante de la prévention et de la réponse aux violences sexuelles</p>	<p>2010-2011</p>	<p>BNUDH; Acteurs: Min du Genre, Min santé, Min Justice, INS, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga</p>
--	---	---	---	------------------	---	---

<p>5.2 Le traitement, le stockage et l'analyse des données sur les violences sexuelles sont réalisés</p>	<p>5.1.7 Une base de données intégrée sur la prévention et sur la réponse aux violences sexuelles est mise en place est opérationnelle</p>	<p>Mettre en place et rendre opérationnel une base de données intégrée sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles A.38 Concevoir la base de données intégrée sur la prévention et la réponse des VS A.39 Equiper en matériel informatique les structures en charge de la gestion de la base de données A.40 Installer la base de données VS en province A.41 Recruter un gestionnaire de base de données profil IT A.42 Former les acteurs de la collecte sur l'utilisation de la base de données A.43 Assurer la gestion et la maintenance de la base de données au niveau provincial et national</p>	<p>existence d'une BD intégrée fonctionnelle sur la prévention et la réponse aux VS</p>	<p>2010</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kisangani, Kindu, Goma, Bukavu, Kalemie</p>
	<p>5.1.8 Le traitement et l'analyse des données sur les violences sexuelles sont réalisés</p>	<p>Assurer le traitement et l'analyse des données sur les violences sexuelles A.44 Assurer la saisie des données sur les VS dans la base A.45 Recruter un spécialiste en collecte de données A.46 Faire l'analyse et l'interprétation des données sur les VS A.47 Préparer des analyses statistiques spécifiques en relation avec les SCR 1612, 1820, 1325, 1888 A.48 Analyser les caractéristiques des violences sexuelles, menaces et motivations des violences sexuelles</p>	<p>nb d'analyses générées avec la BD intégrée</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie</p>

	<p>5.1.9 Les connaissances sur les violences sexuelles et les interventions sont améliorées</p>	<p>Réaliser des études transversales sur les violences sexuelles et les interventions A.49 Réaliser des études qualitatives et quantitatives permettant d'améliorer les connaissances sur les VS</p>	<p>nb d'études réalisées améliorant les connaissances sur les violences sexuelles</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga</p>
<p>5.3 La diffusion et le partage de l'information sur les violences sexuelles est effective</p>	<p>5.1.10 Le partage d'information sur les violences sexuelles est assuré</p>	<p>Assurer la diffusion de rapports, briefing notes, sur les violences sexuelles à différents niveaux A.50 Rédiger les briefing notes et rapports semestriels et annuels sur les VS en RDC A.51 Assurer la production et la distribution des rapports VS et briefing notes à différents niveaux (des acteurs de terrain aux décideurs) A.52 Organiser des émissions radio et TV, faisant le point sur la situation des VS (statistiques)</p>	<p>1. nb de briefing notes rédigés 2. nb de rapports semestriels et annuels sur les VS rédigés</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie</p>

	<p>5.1.11 La coordination des activités du pilier est assurée</p>	<p>Assurer la coordination et la gestion des activités A.53 Recruter un coordonateur Data & Mapping A.54 Assurer les activités de coordination, le suivi et l'évaluation du pilier Data & Mapping</p>	<p>1. nb de réunion de coordination tenues 2. existence d'un plan de suivi et évaluation du pilier data & mapping</p>	<p>2010-2011</p>	<p>Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, UNFPA : coordination de la composante data and mapping, agences UN</p>	<p>Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie</p>
--	--	--	--	------------------	---	--

Actions à long terme – Lutte contre les violences basées sur le genre

Composante 1: Analyse et sensibilisation sur les violences basées sur le genre

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A: La compréhension et la connaissance de la problématique des Violences liées au genre sont améliorées auprès des acteurs gouvernementaux et des leaders politiques, coutumiers et religieux, la population	La population est consciente de l'importance de prévenir les VBG	1.1 La poursuite sur l'ensemble du territoire national et dans la Région des Grands Lacs de la Campagne nationale « je dénonce » de manière permanente pour éveiller la prise conscience nationale	No. activités de la campagne No rencontres			
	Les leaders communautaires et les personnalités publiques sont mobilisés pour prévenir les VBG	1.2 La poursuite de la campagne permanente « Je dénonce » par les femmes de la RDC avec la mobilisation des leaders communautaires et des personnalités publiques 1.3 La Sensibilisation sur la CEDEF, les résolutions du Conseil de Sécurité et autres instruments juridiques internationaux et nationaux en rapport avec la lutte contre toutes les formes des discriminations à l'égard de la Femme, la jeune et petite fille	No. rencontres avec leaders communautaires et des personnalités publiques No activités de sensibilisation No ateliers			

	La population connaît les instruments juridiques internationaux et nationaux en rapport avec la lutte contre toutes les formes des discriminations à l'égard de la Femme, la jeune et petite fille	1.4 La mise en place d'un Réseau des professionnels des médias sur la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre au niveau national, provincial et local	No professionnels qui fait partie du réseau			
	Réseau en place	1.5 La Mise en place d'un Plan de communication au niveau national, provincial et local sur la lutte contre les violences basées sur le Genre dégageant les rôles et responsabilités de différents acteurs impliqués	Plan d'action			
	La population connait ses responsabilités pour prévenir les VBG	1.6 La vulgarisation et la mise en application du nouveau cadre légal de protection des droits des filles et des femmes dans les zones rurales et peu accessibles				
	La population dans les zones rurales connaît le cadre légal	2.1 La réalisation des études et recherches sur la problématique des Violences sexuelles et liées au genre	Nombre des études réalisés			
	L'analyse sur les causes des VBG est approfondie	2.2 La Collecte des données en matière de toutes les formes de violences basées sur le genre en RDC	Data base rapports			

	Disponibilité des données	2.3 La Constitution et la gestion d'une banque de données sur les violences sexuelles et basées sur le genre au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	Data base			
	Disponibilité d'une base des données	2.4 La Réalisation régulière au niveau national, provincial, urbain et local des enquêtes sociales et des études typologiques sur les violences faites aux femmes, aux jeunes et petites filles	No enquêtes publiées			
	Connaissance approfondie sur les questions du VBG	2.5 L'élaboration et la publication régulière des rapports de la RDC sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes des Discriminations à l'égard de la Femme, de la Jeune et Petite Fille (CEDEF)	No rapports			
	Disponibilité d'une analyse sur la CEDEF					

Composante 2 : Capacités institutionnelles pour lutter contre les violences basées sur le genre

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A : Les capacités des institutions sont renforcées pour lutter contre les violences basées sur le genre	Les questions de VBG sont intégrées dans la gouvernance et le leadership et les capacités de la société civile sont renforcées	1.1 Le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel de l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille(AVIFEM) au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant et l'amélioration du profil du personnel là où il le faut	No personnel formées			
	Personnel est formé	1.2 Le renforcement des capacités du Ministère de Genre, de la Famille et Enfant ainsi que des autres ministères techniques et des organisations de la société civile dans l'intégration des préoccupations VSBG dans leurs exercices programmatiques et plans de travail annuel Le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel du Fonds de la promotion de la Femme et de la protection de l'Enfant (FONAFEN) au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	No personnel formée			
	Ressources sont affectes au VBG	1.3 Le plaidoyer auprès des Ministères du des Finances et du Budget ainsi que du Parlement pour une affectation conséquente des ressources financières à la lutte contre les VBG	No actions de plaidoyer			

	Personnel est formé	1.4 Le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel de la Cellule stratégique d'Etudes et de Planification de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant en sa qualité d'Observatoire national de l'équité de genre avec une dimension spécifique VSBG	No personnel formée			
	Les VBG sont intégrées dans le DSCRP	1.5 L'Amélioration de la coordination gouvernementale des interventions par la mise en place d'un Plan d'Actions Prioritaires de lutte contre les violences sexuelles et liées au Genre comme un des volets de la Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRP « Nouvelle Génération »)	Document DCSR			
	Les acteurs communautaires et nationaux identifiés en lutte contre les VSBG et liées au genre sont formés	1.6 Le renforcement des capacités d'intervention des acteurs communautaires et nationaux identifiés en lutte contre les VSBG et liées au genre	No formations			
	Les textes sont actualisés	1.7 L'Elargissement, la vulgarisation et la mise en application de la Loi sur les violences sexuelles de 2006 ainsi que l'actualisation d'autres textes en matière de la promotion et de la protection de la Femme, Jeune et Petite Fille(Stratégie nationale d'intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets du développement de la RDC, Programme National de la Promotion de la Femme Congolaise...)	No textes de loi			

	Les textes intègrent les instruments ratifiés en RDC	1.8 La Révision du Code Congolais de la Famille selon le Genre et l'actualisation des textes juridiques nationaux, provinciaux et locaux en y intégrant tous les instruments ratifiés par la RDC ainsi que les résolutions pertinentes du conseil de sécurité(Code civil congolais, Code pénal, Code du Travail, Code forestier...)	Texte Code congolais			
	Le VBG sont intégrées dans les reformes en cours	1.9 L''intégration du Genre dans les processus des réformes en cours en RDC				
	Les auteurs sont réduqués	1.10 Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures chargées de l'encadrement des auteurs de violences sexuelles et liées au genre	Nombre d'institutions dont les capacités sont renforcées			

Composante 3 : Renforcement du pouvoir des femmes

Résultats sectoriels	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Période	Responsable	Zones géographiques
A : La position de la femme dans la société est renforcée a travers l'éducation, l'emploi et la formation politique	Des mécanismes favorisant l'émergence des femmes dans les instances de prise des décisions sont mises en place	1.1 La promulgation de la loi de la mise en œuvre de la parité	Texte de loi			
		1.2 L'appui aux organisations de la société civile pour assurer l'éducation aux droits des filles et des femmes	No. activités sur les droits des filles et femmes			
		1.3 La mise en place au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant d'un Programme National d'appui à la participation politique des femmes aux élections	Lancement du program Plan d'action			
		1.4 L'Insertion dans les programmes d'éducation civique des modules sur les VSBG et les droits des femmes, de jeunes et petites filles au niveau primaire, secondaire et universitaire	Modules			
		1.5 La garantie de la gratuité de l'Enseignement au moins au niveau primaire et son caractère obligatoire	Texte de loi ???			
		1.6 L'aménagement et l'équipement des infrastructures scolaires et universitaires en tenant compte des besoins sexospécifiques autant des garçons que des filles(Hygiène, positions...) et l'ouverture de toutes les filières d'enseignement sans distinction aucune aux filles et aux garçons	No infrastructures No. élèves filles			

		1.7 L'Appui aux programmes de vulgarisations des textes légaux protégeant les femmes et à l'éducation aux droits des femmes	No session éducations			
		1.8 Le développement des programmes provinciaux et locaux d'éducation informelle et d'apprentissage professionnel pour les femmes et les filles	No programmes			
		1.9 La réforme du système éducatif et des programmes de manière à éradiquer les inégalités y existantes entre hommes et femmes et qui favorisent les violences faites aux femmes, aux jeunes et petites filles	No. lois			
		1.9 La réforme du système éducatif et des programmes de manière à éradiquer les inégalités y existantes entre hommes et femmes et qui favorisent les violences faites aux femmes, aux jeunes et petites filles	No. lois			
	Les actions de réintégration socioéconomique des femmes et filles sont promues	2.1 La mise en place des Centres communautaires polyvalents dans chaque groupement, localité, commune et province	No centres			
		2.2 Etablir Espaces Amis des Enfants pour conduire les activités des pairs, programmes d'éducation à la vie, activités récréatives appropriées par âge et par sexe (sport/jeux, pièces théâtrales et spectacles culturels/ musique/ danse.)	Nbre espaces créés par territoire Nombre d'enfants (victimes et enfants de victimes) encadrées par espace			
		2.3 Le soutien des actions d'autonomisation des femmes et de leur accès aux revenus et aux meilleures conditions de vie	No programmes AGR pour femmes			

		2.4 Le rapprochement et la multiplication des services sociaux de base et d'éducation aux droits des filles et des femmes auprès des populations urbaines et rurales	No services disponibles, y inclus des écoles			
		2.5 La création et l'opérationnalisation d'une caisse sociale d'assistance aux victimes et survivantes des actes de violences faites aux femmes pour le renforcement de leurs ressources économiques à travers les Activités Génératrices des Revenus(AGR) et les microcrédits	Caisse sociale			
		2.6 La mise à disposition des appuis nécessaires aux organisations de la société civile qui sont impliquées dans l'assistance aux victimes	No activités supportes			